

Règlement du défi « diable ô 20 »

Article 1 : définition

Le défi a pour but de récompenser les 3 meilleurs coureurs inscrits sur les quatre trails proposés.

Article 2 : Courses concernées pour 2017

- Les 20 kms du trail des Foulées du Malbec : St Vincent rives d' Olt le 15 janvier 2017
- les 27 kms du trail de l'aqueduc : cours le 29 janvier 2017
- les 20 kms du trail des Fontaines : le Montat le 12 février 2107
- les 25 kms du trail des collines du Diable : Cahors le 26 février 2017

Article 3 : modalités

Pour prétendre à faire partie du classement final du défi « diable ô 20 » le coureur ou la coureuse devra participer et terminer les 4 courses inscrites au défi

Le classement final se fera sur le cumul des temps réalisés à chacune des courses inscrites au défi. Le premier sera celui qui aura réalisé le meilleur temps cumulé sur les 4 courses.

Article 4 : remise des récompenses

Seront récompensés les 3 coureurs masculins et les 3 coureuses féminines, ayant terminé les courses inscrites au défi dans le meilleur temps.

Les récompenses seront remises lors de la dernière course comptant pour le défi.